

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	91	69

PRESENTS	60
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	5
ABSENTS	22

Vote Pour : 68  
 Vote Contre : 1  
 Abstention : 0

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SEANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024Date de la Convocation

19 NOVEMBRE 2024

Date d'Affichage

19 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jacques BROS, Robert CINQ, Laurence CRANSAC VELLARINO Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Christian SERIN, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE.

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE.

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE.

**Absents/Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Monique CORBIERE-FAUVEL, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI, Marie-Paule SOLOFRIZZO SENAT, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N°201\_2024

ACTES : 7.1.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 08- Décision modificative N°4 Budget principal

## Exposé des motifs

1) L'évolution du règlement des Fonds de concours le 13 mai 2024 permet désormais aux communes d'affecter une part de leur enveloppe de fonds de concours 2019-2026 sur les travaux de voirie communautaire.

Des communes ont fait appel à cette faculté et ont présenté leurs demandes. Ces attributions nécessitent des révisions des écritures comptables pour renvoyer les fonds du budget principal au budget de la Voirie pour un montant de 156 180 €.

L'inscription en dépense sur l'article des fonds de concours (2041412) est ainsi diminuée. La contrepartie des comptes 021/023 fera remonter la somme en fonctionnement, permettant ensuite de renvoyer la somme vers le budget voirie via le compte de dépense de subvention d'équilibre (65736211).

2) A la demande du service de Gestion Comptable, il convient de procéder à une régularisation concernant le remboursement d'une avance Leader 2020 accordée par la Région au titre du Tourisme. En 2023, ces montants ont été transférés sur le budget Tourisme au compte 13173 dans le cadre des transferts de compétence sans mouvement de trésorerie. Le Service de Gestion Comptable a supprimé ces deux subventions du budget Tourisme et les a fait remonter sur le budget Principal.

Le montant du FEADER qui avait fait l'objet d'une cession de créances auprès de la Région a été encaissé sur le budget principal de l'agglomération.

Le budget principal de la Communauté d'agglomération a de nouveau une dette au compte 16872 auprès de la Région pour un total de 24 604,54 €. Il conviendra alors de rembourser ces avances au compte 16872.

3) Au regard des contentieux survenus en 2024, il y a lieu d'abonder l'article 6227 qui enregistre les frais afférents à ces dossiers. Un montant de 30 000 € est inscrit.

4) Enfin, en lien direct avec les contentieux, il est proposé d'inscrire la somme de 50 000 € en provision pour d'éventuels frais à intervenir, comme l'impose la réglementation.

Toutes ces sommes seront financées par une réduction des crédits d'investissement qui à cette époque de l'année ne seront finalement pas consommés en 2024.

## Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Budget primitif 2024 Budget principal voté le 8 avril 2024,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux du 6 novembre 2024,

**Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés** (vote contre de Julien BACOU) :

- **approuve** par décision modificative les inscriptions en dépenses et recettes exposées ci-dessous.

	Chapitre	Nature	Libellé	Opération	Libellé opération	Fonction	Somme
F							
DÉPENSES	023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			01	-176 180,00 €
	Total 023						-176 180,00 €
	65	65736211	non dotés de la personnalité morale			020	156 180,00 €
	65	65736211	non dotés de la personnalité morale			020	-60 000,00 €
	Total 65						96 180,00 €
	68	6815	DOT.AUX PROV. POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTION.			020	50 000,00 €
	Total 68						50 000,00 €
	011	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX			020	30 000,00 €
	Total 011						30 000,00 €
Total DÉPENSES							0,00 €
I							
DÉPENSES	21	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	47		317	-44 605,00 €
	Total 21						-44 605,00 €
	041	16872	REGIONS			020	24 605,00 €
	Total 041						24 605,00 €
	204	2041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	141	CENTRE BOURGS ET CŒURS DE VILLAGE	020	-156 180,00 €
	Total 204						-156 180,00 €
Total DÉPENSES							-176 180,00 €
R	021	021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT			01	-176 180,00 €
	Total 021						-176 180,00 €
Total R							-176 180,00 €

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

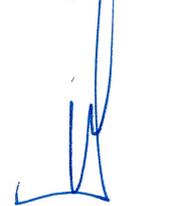
Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le **04 DEC. 2024**

- publication - mise en ligne  
Le **04 DEC. 2024**  
et/ou notification  
Le

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS

Le Président,  
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le 04/12/2024



ID : 081-200066124-20241125-201\_2024-DE